HABITAT

Logement social

Votre demande de logement social sur le territoire de l'agglomération boulonnaise.

Vous souhaitez faire une demande de logement social ?

Votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social du territoire. Grâce à ce fichier, tous les organismes auront connaissance de votre demande.

Vous pouvez déposer, mettre à jour ou renouveler votre demande de logement en ligne ou en vous rendant dans l'un des guichets d'enregistrement du territoire.

Consultez dès maintenant notre site internet dédié au logement social :
https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/ (https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/)

Communauté d'agglomération du Boulonnais

www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

› PLAN DU SITE
› MARCHÉS PUBLICS
› ACCESSIBILITÉ
› MENTIONS LÉGALES
› PROTECTION DES DONNÉES
› OFFRES D'EMPLOI
› GESTION DES COOKIES

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/habitat/logement-social?